



TARIFS 2024 / 2025

CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles correspond à la participation financière demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses non prises en charge par le contrat d'association entre le lycée et l'État (Construction, annuités d'emprunts, caractère propre de l'enseignement catholique...).

Cette contribution représente une partie de nos ressources et nous permet de réaliser les travaux qui participent à la qualité de vie de nos élèves.

3 Tarifs sont proposés aux familles :

- ➔ Le tarif de base : **TARIF A**
- ➔ 2 tarifs intégrant une contribution volontaire : **TARIF B & C**

Le choix des tarifs de solidarité B ou C est laissé à l'appréciation des familles

Par souci de simplification budgétaire, le coût annuel de cette contribution des familles est lissé sur 10 mois (quel que soit le nombre de jours de scolarité)

SUIVANT LA FORMATION	MENSUEL / 10 MOIS					
	TARIF A (*)		TARIF B (*)		TARIF C (*)	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	102,00 €	<input type="checkbox"/>	105,00 €	<input type="checkbox"/>	110,00 €	<input type="checkbox"/>

(*) : Merci de cocher la case correspondante à votre choix en fonction du cursus scolaire de votre enfant

DEMI- PENSION (4 repas/semaine)

ANNUEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	880,00 €
------------------------	----------

N.B. : Pour les élèves qui déjeuneront 5 jours par semaine le tarif de la demi pension est de 1 100 €

REPAS EXCEPTIONNEL

Prix au repas

ELEVE EXTERNE	7,50 €
---------------	--------

INTERNAT

ANNUEL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (Hébergement, Petit déjeuner, Dîner) →	2 300,00 €
--	------------

